

# Réfugiés et francophonies américaines

Idil Atak

Centre sur les droits de la personne et le pluralisme  
juridique, Université McGill

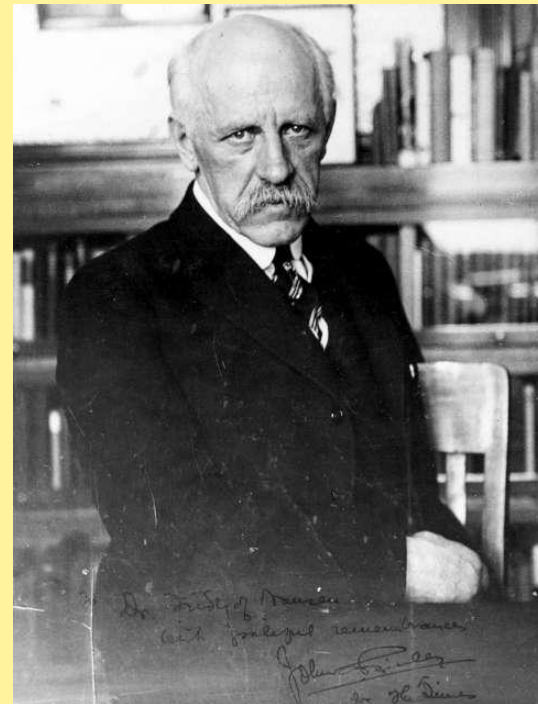


# Plan

- Régime de protection des réfugiés
- Facteurs qui affaiblissent le régime de protection des réfugiés
- Récents changements dans le système canadien
- Intégration des réfugiés francophones

# **I. Régime de protection des réfugiés**

# Haut Commissariat de la Société des Nations (1920)



7120  
PREFECTURE  
DU  
TERRITOIRE DE BELFORT.

REPUBLIQUE FRANCAISE.

C.R.R. 30 (1)

Belfort, le 28 Novembre 1926

N°

--0--

CERTIFICAT D'IDENTITE  
VALABLE JUSQU'AU

vingt-huit Novembre 1927

Le présent certificat n'est pas valable pour le retour dans le pays qui l'a délivré sans une mention spéciale inscrite sur le présent document. Il cessera d'être valable si le porteur pénètre, à un moment quelconque, en Russie.

NOM de famille *Elpidinski*

Prénoms *Andronik*

Date de naissance *16 Novembre 1894*

Lieu de naissance *Tschosawodsk - Russie*

NOM de famille du père *Elpidinski Jacob*

NOM de famille de la mère *Galoumky Elisabeth*

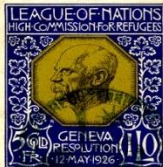
D'origine russe n'ayant acquis aucune autre nationalité,

Profession *Prêtre Russe*

Ancien domicile en Russie *Tschosawodsk*

Résidence actuelle *Belfort - 10 Rue de l'Industrie*

Signalement :



Age *très jeune*

Cheveux *Blonds*

Yeux *Gris-bleus*

Visage *ronde*

Nez  *moyen*

Signes particuliers *None*



Observations .

Signature du titulaire :

Le soussigné certifie que la photographie et la signature apposées ci-contre sont bien celles du porteur du présent document.

POUR LE PRÉFET,  
Le Secrétaire Général de la Ligue



Ce certificat est délivré conformément aux résolutions de la conférence gouvernementale convoquée par le Dr NANSEN, Haut-Commissaire pour les Réfugiés russes, à Genève, le 3-5 Juillet 1922.

# Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)



- Résolution 319 (IV) Assemblée générale, 3 décembre 1949

# Cadre normatif

- *Convention relative au statut des réfugiés, 28 juillet 1951*
- *Protocole relatif au statut des réfugiés, 31 janvier 1967*

# Convention relative au statut des réfugiés

- **Article premier:**

A. Aux fins de la présente Convention, le terme "réfugié" s'appliquera à toute personne :

2) Qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.



# Contenu

- Chapitre I- Définitions
- Chapitre II - Condition juridique
- Chapitre III - Emplois lucratifs
- Chapitre IV - Bien-être
- Chapitre V - Mesures administratives

- La détermination du statut de réfugié incombe en premier lieu à l'État
- Canada ???

# Canada

- La Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié du Canada (CISR) établie en 1989
- Arrêt Singh de la CSC (1989)

# Systeme de protection des réfugiés

- Points faibles:
  - Le droit d'asile n'est pas reconnu
  - Pas d'organe de supervision
  - Interprétation divergeante des États
- Points forts:
  - droits indérogeables (non-refoulement, ...)
  - interprétation évolutive (« agent de persécution », « appartenance à un groupe social »,...)

# Canada

- la réinstallation
- le processus de demande d'asile

## Le programme de réinstallation :

- les réfugiés pris en charge par le gouvernement
- les réfugiés parrainés par le secteur privé

	Années 80	Années 90	2000-2007
Pris en charge par le gouvernement	12 400	8 000	8 000
Parrainés par des groupes privés	9 000	6 600	3 200
Total	21 400	14 600	11 200

## 10 principaux pays sources de réfugiés sélectionnés dans le cadre du Programme canadien de réinstallation (2006) :

- Afghanistan
- Colombie
- Éthiopie
- Birmanie
- Soudan
- République démocratique du Congo
- Somalie
- Iran
- Érythrée
- Iraq

<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2007/2007-06-20.asp>



	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Réfugiés admis au Canada	15 884	11 696	6 994	7 204	9 038
Personnes à charge des réfugiés	5 952	5 098	4 057	3 183	3 557
<b>Réfugiés Total</b>	<b>32 499</b>	<b>27 954</b>	<b>21 858</b>	<b>22 848</b>	<b>24 693</b>

CIC, 2010 <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2010-preliminaire/01.asp>

# Amérique du Nord

78 700 nouvelles demandes d'asile en 2010  
(150 000 demandes en 2001)

- États-Unis d'Amérique 55 500 nouvelles demandes  
( 13 % de plus qu'en 2009)
- Canada 23 200 demandes (diminution de 30%)

# Principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en 2010 dans 44 pays industrialisés

- Serbie
- Afghanistan
- Chine
- Iraq
- Fédération de Russie
- Somalie
- Iran
- Pakistan
- Nigéria
- Sri Lanka

# Pays d'origine des demandeurs d'asile au Canada et aux Etats-Unis

• Chine	13 216
• Mexique	9 983
• Haïti	3 191
• El Salvador	2 989
• Colombie	2 923
• Hongrie	2 537
• Guatemala	2 180
• Tchèque, République	2 024
• Éthiopie	1 495
• Inde	1 355
• Honduras	1 268
• Russie, Fédération de	1 170
• Sri Lanka	1 142
• États-unis	1 134
• Guinée	577
• Cameroun	564
• Congo (RDC)	435
• <b>Total</b>	<b>73 069</b>

# Canada

Demandes d'asile déferées en 2010	22,500
Cas réglés en 2010	32,500
Cas en instance	51,000

# Facteurs qui affaiblissent le régime de protection des réfugiés

- Changement du profil du réfugié
- Mixité des flux
- Sécurité

## **II. Les changements récents dans le système canadien**

# “Sécurisation”

- Discours plaidant pour des solutions d'exception
- Production des normes affectant le droit d'accès à la justice et à l'équité de procédure devant la loi des demandeurs d'asile
- Coopération accrue avec d'autres pays



# **Discours politique**

« Le système d'octroi de l'asile du Canada ne fonctionne plus. »

CIC (2010). "Proposition de réforme équilibrée du système d'octroi de l'asile du Canada", Communiqué, Ottawa, 30 mars, <<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2010/2010-03-30.asp>>.

# “bon réfugié” vs “mauvais réfugié”

« Il faut éviter de créer un système d'immigration à deux vitesses, soit une vitesse pour les immigrants qui attendent leur tour, souvent pendant des années, pour pouvoir venir au Canada, et une autre pour les personnes qui utilisent le système d'octroi de l'asile non par besoin de protection, mais pour entrer au Canada par la porte de service. »

CIC (2010). “Proposition de réforme équilibrée du système d'octroi de l'asile du Canada”, Communiqué, Ottawa, 30 mars, <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2010/2010-03-30.asp>.

# abus de la générosité du Canada

« On estime que chaque demande d'asile déboutée coûte 50 000 \$ aux contribuables canadiens, principalement en frais liés aux services sociaux et aux soins de santé offerts par le provincial, et que les réformes proposées réduiraient cette somme à 29 000 \$ par demande. »

CIC (2010). "Problèmes à résoudre concernant le système d'octroi de l'asile du Canada", Document d'information,  
<<http://www.cic.gc.ca/english/departement/media/backgrounders/2010/2010-03-30a.asp>>.

# “Rendre Canada moins attirant”

« La lenteur du système canadien d’octroi de l’asile a pour effet d’attirer au Canada plus de demandes par tête que dans tout autre pays occidental comparable. (...). Comme 58 % des demandes d’asile présentées au Canada ne sont pas fondées, ces chiffres autorisent à penser que le Canada représente une destination de choix pour de nombreuses personnes dont la demande d’asile est sans fondement. »

CIC (2010). “Problèmes à résoudre concernant le système d’octroi de l’asile du Canada”, Document d’information,  
<<http://www.cic.gc.ca/english/departement/media/backgrounders/2010/2010-03-30a.asp>>.

Le discours :

- véhicule une certaine idéologie
- structure notre perception des réfugiés
- légitime les politiques répressives

**Des normes affectant le droit d'accès à la justice et à l'équité de procédure devant la loi**

- *Loi C-11 modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur les Cours fédérales, 29 juin 2010*
- *Projet de Loi C-49 visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien, 21 octobre 2010*



# *Loi C-11*

- La loi accélère les délais pour l'examen de la demande
  - la première entrevue dans les 15 jours suivant la soumission de la demande
  - l'audience dans les deux mois.

# *Loi C-11*

“It will be particularly problematic for refugees who have experienced serious trauma such as torture, and refugees who need to build trust in order to be able to testify freely, such as women who have experienced sexual assault. Lesbian, gay, bisexual, transgender or transsexual (LGBT) persons also often hesitate initially to talk about their experiences.”

*CCR 2010, Protecting rights in a fair and efficient refugee determination system Submission on Bill C-11, 5 May,*  
<http://ccrweb.ca/files/C11submissionmay2010.pdf>

# *Loi C-11*

- Entrevue confiée aux fonctionnaires
  - problème d'indépendance
  - formation (connaissances juridiques, politiques, culturelles)
- La création d'une liste de « pays désignés »
  - pas de droit d'appel de la décision négative de la CISR.
  - traitement différencié suivant la provenance géographique des demandeurs.
  - contraire au principe de l'examen individuel, au cas par cas, des revendications.

Projet de *Loi C-49* visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien, 21 octobre 2010



# Projet de *Loi C-49*

Le projet de loi prévoit

- la détention obligatoire jusqu'à un an des personnes ayant eu recours au service des passeurs,
- l'absence d'appel de la décision négative de la CISR,
- l'interdiction imposée aux personnes reconnues comme réfugiées de parrainer des membres de leur famille ou devenir citoyens canadiens, pendant une période de cinq ans
- un accès limité aux services de santé de base et une suppression des services complémentaires comme les médicaments, le dentiste et les produits de santé oculaire.

« Ces personnes n'auraient pas accès à un régime de prestation de santé plus généreux que le régime fédéral auquel les Canadiens ont droit. »

SPC (2010). Empêcher les personnes de venir au Canada dans le cadre d'une opération de passage de clandestins Sévir contre les passeurs de clandestins qui abusent du système d'immigration du Canada, Communiqué,  
<http://www.securitepublique.gc.ca/media/nr/2010/nr20101021-3-fra.aspx>



**Une coopération internationale accrue pour  
réduire les demandes d'asile**



- L'Accord de tiers pays sûr signé entre le Canada et les États-Unis (2002)
- Coopération avec certains pays sud-asiatiques
- Un conseiller spécial sur le passage de clandestins et l'immigration illégale nommé en octobre 2010

### **III. Francophonie et les réfugiés au Canada**

# Connaissance des langues officielles

	Anglais	Français	Les deux	Aucune	Total
Personnes protégées	10 328	1 626	752	10 140	22 846

*Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Faits et chiffres 2009*

- **Haïti – mesures spéciales prises après le tremblement de terre, 2010**
  - programme spécial de parrainage humanitaire
  - l'arrivée rapide au Canada d'enfants adoptés

# Défis

- Accélérer le traitement des demandes d'asile des Haïtiens
- Élargir la définition des membres de la famille qui peuvent être parrainés
- Garantir le regroupement familial des Haïtiens sous moratoire

Chronique du Conseil canadien pour les réfugiés Vol. 4, #10, 8 février 2010

# Autres défis

- Promouvoir l'intégration sociale et économique des réfugiés francophones